



SAINTE-EULALIE DE CERNON

Procès-verbal du conseil municipal

Mardi 21 janvier 2025

Présents : Le Maire CADENET Thierry, CRISTOL Bastien, CROLY-LABOURDETTE Hélène, FORESTIER Yoann, GENIEZ Victorien, GLANDIERES Florian, VIALA Philippe.

Absents : Marianne FROMOND ayant donné procuration à Bastien CRISTOL, Yoann TULSA, VINAS Marie-Laure.

Secrétaire : CROLY-LABOURDETTE Hélène.

La séance est ouverte à 18H30.

ORDRE DU JOUR

1. **Attribution des Délégations de Service Public (DSP) :**

Commanderie du Larzac

La DSP concernant la gestion de la Commanderie n'a reçu qu'une candidature, celle de l'association SETE – Les amis de la Commanderie du Larzac. La candidature est conforme, le conseil municipal attribue à l'association la gestion de la Commanderie pour une durée de 6 ans.

Gîte de la Tour Garnier

Une seule candidature a été reçue, celle de M. Jean Bourgeois, l'actuel gestionnaire. La candidature étant conforme, le conseil municipal décide d'attribuer à M. Bourgeois la gestion du gîte de la Tour Garnier pour une durée de 6 ans.

2. **Convention passée avec l'AFR pour 2025 :**

La gestion de la halte-garderie est gérée par l'Association Familiale Rurale de La Cavalerie. Ce service étant très utilisé par les parents, le conseil municipal décide le renouvellement de la convention annuelle pour un montant de 14 871,43 €.

3. **Emprunt contracté pour le projet des panneaux photovoltaïques (Larquette) :**

Après examen des offres de la Banque des territoires, de la Banque Postale et du Crédit Agricole, le

conseil municipal retient l'offre du Crédit Agricole pour un montant de 250 000 euros sur une durée de 20 ans au taux de 3,73 %, périodicité mensuelle, annuité de 17 755,44 € par an ; pour mémoire, le montant des recettes annuelles escomptées est de 27 000 euros et un montant de recettes nettes de 24 000 euros, déduction faite des frais de fonctionnement. Outre le fait de dégager des recettes pour la commune, cette opération permet aussi le désamiantage d'un hangar.

4. PNRGC : Identification des zones d'accélération de la production ENR :

Dans le cadre du programme des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, le conseil municipal décide d'inscrire le secteur des anciennes poubelles pour lequel un projet de photovoltaïque est porté par la coopérative Sud Énergie.

5. Adoption du tarif de location de l'ancienne salle du conseil :

Afin de répondre aux demandes de location de l'ancienne salle du conseil (cours de guitare et coiffeuse), le conseil municipal décide de demander une participation annuelle de 50 euros pour une utilisation mensuelle et de 100 euros pour une utilisation hebdomadaire.

6. Restauration des Fresques de la Commanderie : proposition de maîtrise d'œuvre en deux phases :

Le conseil municipal valide la proposition de maîtrise d'œuvre en deux phases, présentée par le cabinet d'architecture TRABON pour un montant de 12 597,94 euros TTC (6 298,97 € sur le budget 2025 et le solde sur le budget 2026). Pour cette mission, l'architecte sera assisté d'un laboratoire d'analyse du climat pour les phases études. Leurs honoraires sont calculés de la manière suivante : 580 € HT par an soit un total de 1 740 € HT.

Questions diverses :

Après réception de l'étude sur l'état de la voirie, effectuée par l'agence départementale Aveyron Ingénierie, le conseil municipal décide de demander auprès de l'Etat une aide, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de 17 823 euros (30%) sur un montant total de travaux de 59 410 euros HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.